

Compte-rendu CSE du 24 juin et poursuite le 25 juin 2021



Consultation sur la généralisation du projet de rapprochement entre PE et cap emploi par la mise en place de lieux uniques d'accompagnement et la mise en œuvre d'une offre de services intégrée.

Déclaration des élu.es CGT :

« Vous nous consultez sur la généralisation du projet « lieu unique d'accompagnement et de la mise en œuvre d'une offre de service intégrée entre Pôle emploi et Cap emploi ». La décision de généraliser ce projet s'appuie sur des retours discutables, le pilote s'étant tenu durant une période sanitaire qui a engendré une situation inédite ne pouvant valider une quelconque expérimentation. Les agent.es confiné.es puis en télétravail n'étaient pas en mesure de « tester » les conséquences de l'intégration de cette ODS, l'organisation du travail était exceptionnelle, les flux impactés, les ELD appelé.es sur la gestion de l'urgence... Toutes et tous avaient bien d'autres préoccupations que ce pilote !

Un test en situation anormale ne peut aboutir à des conclusions sur une norme à généraliser !

La généralisation demandait, à minima, d'attendre le retour à la vie normale des sites !

La lecture des documents fournis en janvier au CSE extra éveille en chacun.e de vieux souvenirs :

- ✓ Lieux uniques de réception
- ✓ ODS commune
- ✓ Partage du SI
- ✓ Aculturation....

Ces termes pour vos agent.es ne peuvent que rappeler une fusion que vous refusiez alors de nommer et des souvenirs d'une démarche tout aussi transparente aux collègues ex AFPA.

Chacun.e mesurant l'impact d'une fusion tant sur son métier, son organisation du travail, les effectifs propres des parties engagées...

Les élu.es CGT s'opposent à ce projet pour trois raisons principales :

- ✓ Le pilote et l'expérimentation n'ont pu se dérouler correctement en raison du contexte*
- ✓ Nous ne pouvons-nous empêcher de voir se profiler une fusion inavouée*
- ✓ Nos métiers et notre quotidien seront encore fortement impactés*

Les élu.es CGT alertent sur l'empilement de dossiers et projets qui font et défont notre quotidien et sont source perpétuelle d'insécurité sur nos sites. »

Vote :


Contre : CGT, FO

Pour : CGC, SNAP

Abstention : CFDT, SNU

Consultation sur le recrutement de CT de professionnalisation.

Déclaration des élu.es CGT :

«  dénonce le recours au contrat de professionnalisation en lieu et place de CDI avec le parcours de formation « nouvel entrant ».

Ces 9 recrutements ne répondent en rien aux problèmes d'effectif GDD que les élu.es dénoncent depuis des mois.

Comment ne pas plaindre ces agences qui, en manquant d'effectif GDD, devront de plus dégager du temps de formation et d'accompagnement de ces nouveaux collègues sans aucune certitude de les voir intégrer leur site en fin de parcours ?

Comment ne pas plaindre ces collègues recruté.es en contrat pro sans aucune qualification en fin de parcours et qui sont présenté.es comme « la solution aux besoins d'effectifs GDD » ?

Ce sont bien les choix de gestion des effectifs GDD qui nous ont amenés à cette situation de non sens.

Pour toutes ces raisons, la CGT vote CONTRE ce projet de recrutement, non pas sur le fond mais sur la forme que vous avez choisi. »

Vote :

Contre : CGT

Pour : CFDT CGC FO SNAP

Abstention : SNU

Consultation sur le passage aux horaires individualisés des télétravailleurs.es.

Déclaration des élu.es :

« Pour certain.es le pointage virtuel permet de déclarer officiellement son temps de travail y compris au-delà des 7H30 quotidiennes.

Pour d'autres, la liberté d'organisation de chacun.e dans leur journée de travail ne sera plus possible car bornée par les horaires de pointage.

Pour d'autres encore, cela ne permettra pas d'identifier l'adéquation entre la charge de travail et les ressources pour les agent.es.

Nous supposons que, le pointage virtuel sera donc intégré directement dans l'accord télétravail sans passer par la case négociation. Pourtant, le télétravail et l'accord OATT étaient en lien direct avec la QVT et devaient permettre une meilleure articulation vie personnelle/vie professionnelle.

Devant ces observations, la CGT Normandie a consulté ses syndiqué.es et les élu.es portent aujourd'hui leur décision majoritaire de voter contre cet avenant. »

Vote :

Contre : CGT

Pour : CFDT CGC SNAP

Abstention : SNU

NPPV : FO

Information sur la mise en œuvre du PRA 4 à compter du 1^{er} juillet 2021.

La mise en ligne des formulaires de souhait de télétravail sur sirhus est prévue au 5 juillet et s'étalera jusqu'en septembre.



la CGT a obtenu un premier point de suivi au CSE de juillet des formulaires de souhaits de télétravail.

La CGT demande confirmation à la direction qu'elle suivra bien les préconisations de la médecine du travail qui a parfois préconisé du télétravail exclusif jusqu'en fin d'année.

La direction confirme cette position mais n'exclut pas qu'une nouvelle visite de la médecine du travail soit nécessaire avec le nouveau PNS (Protocole National Sanitaire).

Pour la CGT, compte tenu des pathologies de la liste de l'ARS, renvoyer les agent.es encore une fois en visite du travail est un non sens.

La direction nous présente un PRA 4 en répondant à chaque question qu'elle est en attente du Protocole National Sanitaire et de la note RH qui en découlera.

Information sur le test du « parcours de remobilisation ».

Ce « pack », à destination des DELD 24/27 mois, consiste en une réunion collective de 12 DE, animée par 3 à 4 CDDE sur 1/2 journée qui se clôture par un entretien individuel. L'objectif fou de cette ½ journée : identifier la cause du chômage de longue durée, identifier les freins et notamment sociaux, identifier les atouts, réinterroger le projet, construire le plan d'actions des 6 prochains mois et..... PRESCRIRE !

Devant l'absurdité d'un tel projet, la CGT n'aura pas de question et ne donnera qu'un avis.

Déclaration des élu.es CGT :

« Encore une fois, vous nous présentez un projet de personnalisation en collectif ! Quelle formation de vos agent.es prépare donc à « trouver la cause du chômage de longue durée » ? Nos politiques seraient sûrement intéressé.es par cette formation. De qui se moque-t-on ?

L'ambition de ce pack comprend absolument tout ce que l'on nomme entre professionnel.les un accompagnement au retour à l'emploi. Comment oser penser que ceci tiendrait sur une demi-journée ?

Que dire de l'évocation des freins sociaux en collectif ? D'une réorientation interrogée en une heure toujours en collectif ? Un tel contenu sur $\frac{1}{2}$ journée est un non-sens.

Pour la CGT, nous ne pouvons qu'y voir un mépris total du métier même de conseiller.e, à moins qu'il ne s'agisse là que de tester une nouvelle façon de mener nos revues de portefeuilles grandeur agence et d'installer une gare de triage dans nos salles de réunion.

A quand le drive Pôle emploi, un contrat pro GDD tous les 10 packs supportés ! »

Bilan de la campagne de promotion 2020.

Seulement 33 % des collaboratrices identifiées dans le cadre du rattrapage salarial prévu à l'accord égalité Femmes/Hommes ont bénéficié de l'attribution d'un niveau / échelon dans le cadre de la campagne de promotions 2020. A la question : pourquoi choisir de ne rattraper que 33% des écarts constatés ? La direction n'apporte pas de réponse.

« Les conseiller.es et les chargé.es de relation entreprise sont embauché.es, a minima, à l'échelon C1 (coefficient 478). Pôle emploi, dans le cadre du processus de promotion, examinera de façon toute particulière, l'évolution professionnelle de ces agent.es jusqu'à ce qu'ils/elles aient atteint l'échelon D1 (coefficient 551). »

30 % des mesures ont été attribuées aux collaborateur.trices relevant des dispositions de l'art 11§3c (inférieur D1) dans le cadre de la campagne de promotions 2020 »

Pour la CGT cette année encore il s'agit bien de constater qu'une partie de l'enveloppe de promotion est dévoyée en raison de recrutements à trop bas salaires.

17% des agent.es TH ont bénéficié d'une promotion contre 20% pour les non TH.

Si la direction se défend d'un écart minime, **pour la CGT le minimum attendu aurait été l'égalité de traitement.**

Il est à noter que la situation des agent.es publics ne figure pas dans ce point mais est traitée lors du bilan social.

Délibération concernant l'accès aux fiches LISA pour les suppléants du CSE (à la demande des élu.es)

Deux délibérations ont été mises au vote, l'une pour donner accès à l'outil de gestion des fiches RPS aux élu.es suppléant.es du CSE, l'autre pour les représentant.es de proximité.

Pour rappel, une décision de justice a récemment imposé à la direction d'ouvrir ce droit aux élu.es suppléant.es sur une autre région.

Ces délibérations ont été adoptées à l'unanimité des élu.es CSE.

La direction répond qu'elle ouvrira le droit aux suppléant.es mais réserve sa réponse pour les RP.

Retour sur la CSSCT du 7 juin.

Le compte rendu de la SSCT est présenté (voir pièce jointe)

Les élu.es CGT s'inquiètent de la forme que la direction pourrait donner aux futures inspections sécurité des RP et demande donc que le guide qui leur a été fourni soit présenté ainsi qu'un échange sur l'articulation RP/SSCT/CSE au CSE.

Les élu.es CSE ont demandé à être destinataire.trices du retour de la DG concernant la fiche RPS de Lucilline.

Il est à noter, une fois n'est pas coutume, que toutes les demandes portées par la CGT et visant à ramener des points jusqu'alors uniquement travaillés en CSSCT vers le CSE, ont été acceptées par la direction.

Pour rappel, la prérogative santé sécurité et conditions de travail est bien celle du CSE qu'il partage, par mandatement, avec la CSSCT.

Retour sur la commission politique sociale.

Retour sur la première réunion de cette commission qui a donné lieu à la désignation de sa présidente : Aurélie Quesney.

Point sur les œuvres sociales

✓ Commission des dons :

3 dossiers acceptés à l'unanimité.

1 dossier validé à la majorité (POUR CGT/CFDT/FO)

Informations RH

- ✓ Le protocole d'accord électoral pour les élections CPLU est validé.
- ✓ Le référendum valide l'accord sur l'intéressement.
- ✓ Dans le cadre de l'amélioration de son impact environnemental, notre direction nous annonce une expérimentation consistant en la mise à disposition de 8 vélos à assistance électrique sur 6 agences : DR Caen et Rouen, Rouen Quevilly, St Sever, les deux plateformes (réservation via on action).

- ✓ Un test portant sur la valorisation de l'ODS en agence via la création de points d'info sous formes innovantes nous est annoncé : St Etienne, LH Ferrer, LH Ville Haute, Hérouville, Alençon.

Réclamations

- ✓ Travail sur écran :



demande comment la direction s'assure de la mise en œuvre du code du travail pour les agents qui exercent sur écran toute la journée pour lesquels la médecine du travail doit organiser des examens spécifiques ?

La CGT demande combien de visite médicale spécifique à ce travail sur écran ont été réalisées par les services des médecines du travail (examen des yeux) ? R4542-17 à 19

Réponse de la direction : la direction se rapproche de la médecine du travail. Pas de réponse à ce jour.

- ✓ EPA :



demande pourquoi les nouvelles dispositions pour refuser son EPA ne sont pas expliquées aux agents et intégrées au guide de L'EPA ?

Réponse de la direction : le document 2021 est à jour.

- ✓ Réunions du jeudi :



demande qu'un énième rappel soit fait sur la durée des réunions du jeudi car des dépassements sont réguliers (accord OATT). Pour n'en citer que deux : Lillebonne et Fécamp.

Réponse de la direction : le rappel a été fait.

- ✓ La modalité QPV :

Au-delà des réponses évasives données par la direction sur le calcul de charge de travail de la revue de portefeuille dans les agences QPV, la CGT est alertée par des agents qui nous font remonter que la charge de travail les amène à travailler au-delà des plages légales. Comment la direction se saisie de cette alerte avant le suivi de juillet ?

Réponse de la direction : la direction ne sera pas en mesure d'effectuer un point d'étape en juillet, il faut laisser le temps aux équipes pour la mise en œuvre.

- ✓ KAIROS :



demande quelle est l'organisation actuelle des alertes KAIROS dans notre région ?

Réponse de la direction : les alertes formations sont une activité normale des agent.es.

✓ **Retraite :**



demande quel niveau d'informations concernant la prise en charge de la retraite des demandeurs. ses d'emploi devra être donné dans les agences pôle emploi ? (convention UNEDIC/CNAV/POLE EMPLOI)

Réponse de la direction : il s'agit d'un 1^{er} niveau d'information, la convention est disponible sur l'intranet.

✓ **QVT :**



demande pourquoi nous n'avons pas vu dans l'intranet les résultats de la très importante enquête QVT ?

Réponse de la direction : parution à venir.

✓ **CDD :**



demande quelle est la procédure pour les CDD en fin de contrat en poste pour postuler aux postes en BDE telle que le prévoit la CCN ?

Réponse de la direction : elle ne possède pas la réponse ! Elle s'engage à revenir vers nous.

✓ **Les appels à l'AD du domicile :**



demande le remboursement du cout des appels à l'AD pour les agent.es quand ils télé travaillent à leur domicile.

Réponse de la direction : si surcoût, une note de frais est possible sur facture et justificatif.

✓ **Argentan**

Lors du CSE du 27 mai 2021, la CGT revenait vers la direction concernant la situation de l'air sur le site d'Argentan.

La direction avait pris soin de rappeler les actions faites sur ce site, dont une analyse de l'air.

La direction s'est engagée à revenir vers la CSSCT.




est toujours sollicitée sur cette problématique, des agent.es souffrent toujours de migraines sur le lieu de travail.

Qu'est-ce qui a été fait depuis le 27 mai ?

Réponse de la direction : le travail de résolution est en cours, la direction reviendra vers nous.

✓ **Cherbourg la Noé**

Lors du CSE du 27 mai 2021,  félicitait la direction pour son anticipation sur le poste REP et espérait la même réactivité sur le poste de RM suite à son départ en mission.

Le collectif a appris que la DAP passait des entretiens pour une mission RM.

Sauf erreur de notre part : il n'y a pas eu d'appel à mission en agence ou en extérieur de l'agence.

Pouvez-vous nous en dire un peu plus sur la procédure d'appel à mission ?

L'ELD a également indiqué au collectif que ce RM en mission ne serait « surtout pas indemnisation ». Pourquoi ce choix ?


Pour les questions indemnisations auxquels le collectif ne pourra répondre, la procédure serait de passer par l'ELD de Cherbourg la Noé qui retransmettra au RM de « permanence » situé sur Provinces ou Centre...

La fiche de poste du RM n'est-elle pas de répondre à toutes les sollicitations : placement, entreprise, indem...

Pouvez-vous nous en dire plus sur cette nouvelle organisation ?

Est-ce encore un test dans l'éventualité du grand Cherbourg ?

Réponse de la direction : La fiche de poste ne nécessite pas une compétence sur les 3 champs, il/elle sera formé.e avec l'appui des 3 sites.

Lors du CSE du 27 mai 2021,  alertait la Direction sur la situation des effectifs du site : L'effectif GDD a besoin de soutien en attendant que la collègue qui développe ses compétences puisse être opérationnelle.

Les agent.es GDD ne comprennent pas pourquoi elles doivent faire de l'entraide pour les autres agences et qu'elles-mêmes n'y ont pas le droit en retour quand la situation est difficile pour elles.

L'effectif placement va perdre 3 agent.es, quelles dispositions la direction a-t-elle prévues suite à ces 3 départs ?

L'effectif entreprise va perdre 2 agent.es, 1 seule agente titulaire restera malgré le renfort de la collègue en CDD placement qui passe au service entreprise, elle sera toujours en contrat précaire.

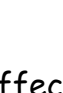
 demande l'ouverture officielle de postes en BDE pour les équipes placement et entreprise. »

La direction répondait alors : « *La situation est prise en compte, réflexion en cours DT/DTD.* »

Un mois après, la CGT demande à la direction de présenter ses réflexions et ses actions à l'ensemble des élu.es au CSE.

Réponse de la direction : la réflexion est toujours en cours sur ce site qui bénéficie d'une attention particulière.

✓ Formation

Lors du CSE du 27 mai 2021,  interrogeait la Direction sur le faible taux de réponses favorables (6%) aux demandes individuelles de formation des agent.es. La CGT demande à en connaître la raison quand d'autres régions sont à + de 20% de réponses favorables.

La direction répondait alors : « En raison des différents PRA, seules les formations prioritaires ont continué à se dérouler, la reprise est en lien avec l'évolution du PRA. »
D'après nos éléments de comparaison, avec ou sans situation sanitaire, la région Normandie est régulièrement dans cette situation.



la CGT demande à la direction de s'expliquer sur le sujet et demande d'avoir l'éclairage de la commission formation.

Réponse de la direction : chaque région gère différemment, le choix de la Normandie est d'attendre plusieurs demandes individuelles pour créer du collectif. Ce choix fausse les comparaisons entre régions.

✓ Rdv PRV

Lors du CSE du 27 mai 2021, la CGT alertait la Direction sur l'annulation des rdv PRV dans certains sites de la Manche.

La direction répondait alors : « que ce « test » afin de libérer du temps GDD ne s'est pas avéré positif et qu'un retour à la normale est en cours. »

Au 18 juin 2021, l'ELD de Cherbourg la Noé n'a semble-t-il toujours pas l'info.
Comment la direction s'assure-t-elle que l'information re descende auprès des ELD et des agent.es ?

Dans ce cas précis, avez-vous identifié ou cela bloque ?

Réponse de la direction : le retour à la normale est effectif.

✓ Masques de protection



la CGT demande à ce qu'une nouvelle dotation de masques soit faite auprès des agent.es.

Réponse de la direction : nouvelle dotation en juillet

La CGT demande aussi à ce que la direction fournisse les agent.es vulnérables et les agent.es qui vivent avec des personnes vulnérables et qui doivent revenir sur sites et services de masques FFP2.

Réponse de la direction : pas d'information à date. Les masques chirurgicaux restent la norme pour ces publics.

✓ Procédure au 3949/3995 en cas de pannes informatiques

En cas de panne informatique au 3949/3995, le report de charges ne satisfait personne, ni nos usager.es, ni les conseiller.es... répondre à tout crin pour devoir dire : « je note et je vous rappelle » quand sur site aucune reprogrammation de planning ne se fait est une incohérence organisationnelle.

Pôle emploi est un organisme certifié, la CGT demande à la direction de nous présenter la procédure écrite et certifiée sur la gestion des appels entrants en cas de pannes des 3949 et 3995.

Réponse de la direction : pas de procédure spécifique.

✓ **Reprise de travail/préconisation médicale**

Un agent vulnérable qui se sent en capacité de reprendre en présentiel, et qui pour protéger sa santé mentale souhaite reprendre sur site, alors que la médecine du travail et son médecin traitant s'y oppose (télétravail exclusif)... Quelle solution la direction propose-t-elle ?

Réponse de la direction: l'avis du médecin sera suivi avec mise en place d'un accompagnement possible avec le service QVT.

Questions diverses

- ✓ Le décret pour la prime NAO des agent.es publics qui aurait dû être versée en décembre, n'est toujours pas paru, peut être en juillet.
- ✓ Borne Dieppe: Les élu.es dénoncent une demande qui date d'un an et reste aujourd'hui encore sans solution. La direction se rapproche du propriétaire et reviendra vers nous...
- ✓ Un rappel a été effectué sur le RGPD en réunion de services sur la région, la CGT s'étonne de l'invitation aux agent.es à vérifier l'existence de convention de partenariat avant tout échange d'informations. La direction réaffirme que la responsabilité de vérifier l'existence de conventions concernant les outils qu'elle met à disposition des agent.es relève de la responsabilité de l'ELD et non de l'agent.es.
- ✓ Fuite des données du 10 juin 2021: la CGT relève que l'information porte sur ce qui n'a pas été diffusé mais non sur ce qui l'a été. La direction n'a pas d'information supplémentaire.

Vos élu.e.s se tiennent à votre disposition pour toutes vos questions et suggestions.

Le prochain CSE se tiendra le 25 juillet 2021.

Vos élu.es CGT au CSE :

Sophie Leclerc, Laurence Chapelle, Stéphanie Dorin, Anne Houeix, Guillaume Gravier

Représentante syndicale : Karine Vasseur



Bulletin d'Adhésion à la CGT

Nom : Prénom :
Adresse :
Site, Service,
Unité :
Tel :
E-Mail :@

A retourner auprès de la/du militant.e de votre choix.

Retrouvez  Pôle emploi Basse-Normandie :

<http://www.cgt-pole-emploi-bn.com/>

Et sur les réseaux sociaux :

